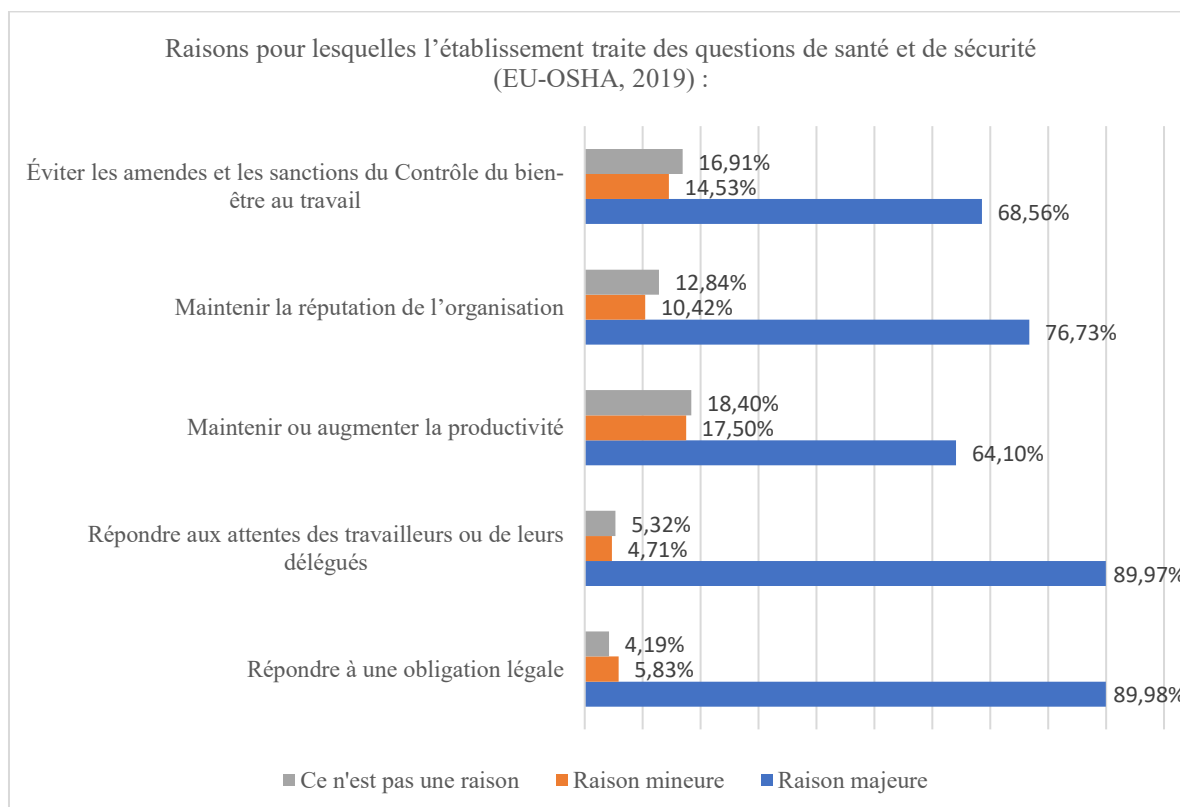
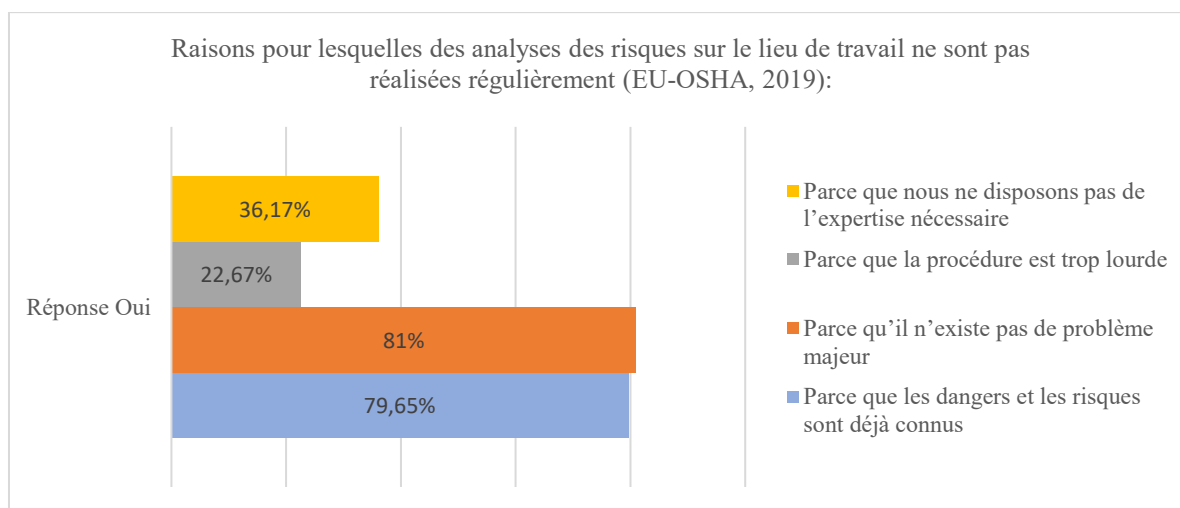
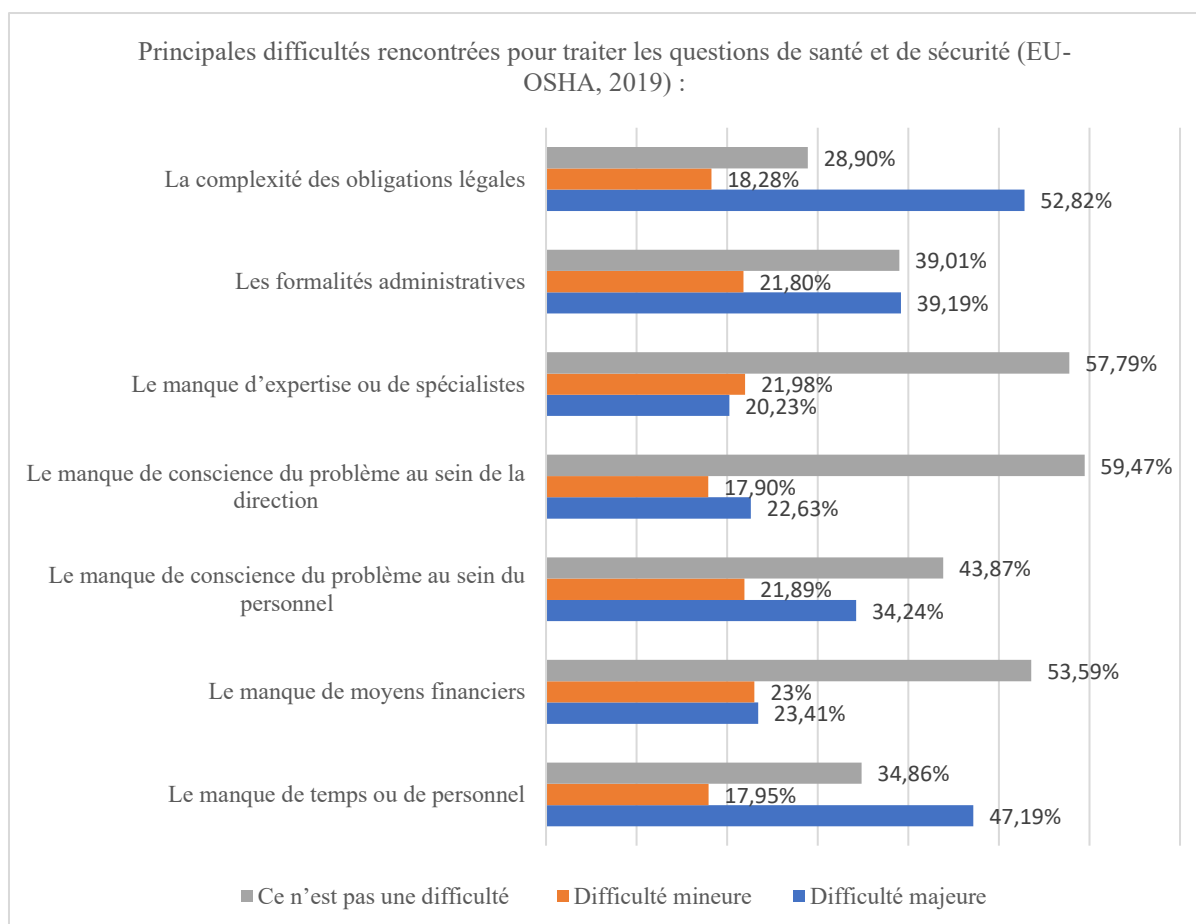


Annexe 3 : Données issues de l'étude EU-OSHA (2019) concernant l'utilisation de l'analyse des risques dans les entreprises belges

(cf. 4.6.1. Plan d'actions)

En Belgique, en 2019, (EU-OSHA) 70,10% des entreprises établissaient régulièrement des analyses de risques et 46,64% disposaient d'un plan d'action visant à prévenir le stress lié au travail.





Toujours selon cette même étude, les travailleurs belges étaient impliqués dans la conception des mesures prises suite à l'évaluation des risques dans 74,5% des cas, dans 9,8% des cas cela dépendait du type de mesures et dans 15% des cas les travailleurs n'ont pas été impliqués dans l'établissement de ces mesures (EU-OSHA, 2019). Dans 64% des entreprises belges les travailleurs ont joué un rôle dans la conception des mesures de prévention des risques psychosociaux (EU-OSHA, 2019). Enfin, 86% des travailleurs belges se trouvent (très) bien informés par rapport aux risques de leur travail sur leur santé et leur sécurité (Eurofund, 2015).